



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20250602-BUR-AG-25-077-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2025  
Date de réception préfecture : 10/06/2025

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 2 juin 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Attribution du lot 1 « fourniture d'abri-bacs bi-flux et tri-flux » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »**

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :**

Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Emmanuelle de GENTILI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS :**

Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Attribution du lot 1 « fourniture d'abri-bacs bi-flux et tri-flux » du marché n°2025-004COL « fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) »**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant l'obligation de généralisation de la collecte dite « hors foyer » prévue au 01 janvier 2025 par la loi AGECE et l'Appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer » de CITEO dont la Cab est lauréate depuis le 20 décembre 2024 ;

Considérant la nécessité d'acquérir des abri-bacs bi-flux et tri-flux destinés à être positionnés aux abords de sites susceptibles de présenter des gisements de déchets issus des usagers en situation de consommation hors foyer ;

Vu la consultation lancée le 19 mars 2025 ;

Vu le rapport d'analyse des offres, présentés ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

#### **APPROUVE (À l'unanimité)**

La procédure engagée pour l'attribution du lot 1 « fourniture d'abri-bacs bi-flux et tri-flux » du marché n°2025-004col « Fourniture de matériels de pré-collecte pour la collecte des déchets hors foyer de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) » ;

#### **ATTRIBUE**

Le marché correspondant à la société UTPM (SIRET 832 725 402 00016 RCS SAINT QUENTIN) sise 02 380 COUCY LE CHATEAU pour un montant de 23 340 € au DQE ;

#### **PRÉCISE**

Que l'accord cadre est conclu pour une période unique et non renouvelable de 24 mois à compter de la notification du contrat ;

#### **AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

#### **DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget annexe de la Collecte, chapitre 011 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**Louis POZZO DI BORGIO**